



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Sarah Perrier, Nicole Vérilhac
MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés :

Mme Marie Gaillard (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)
Mme Christiane Martignon (pouvoir à M. Daniel Agin)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Joël Ferrier (pouvoir à M. Frédéric Roux)

Madame le maire propose aux conseillers municipaux une modification dans la rédaction de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- « **Dénomination des nouvelles voies et numérotation des immeubles** »
- « **Autorisation de défrichage pour l'extension de la déchetterie** »

Madame le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2019.
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 3 avril 2019.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (18 pour, 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

- c) Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Décision n° 2 / 2019 du maire :

Choix de l'entreprise pour les travaux de voiries sur plusieurs secteurs : partie du chemin de Sauron, chemin des Primevères, dernière tranche chemin de Chantegrenouille, parkings de la gare et rue du Champs de Mars
Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Eurovia Dala, Eiffage, Chanavat Enrobés, Broc.

L'entreprise la moins disante, retenue pour la réalisation des travaux, est l'entreprise BROC pour un montant de 119 950,00 € HT

■ Budget et finances

a) *Décision modificative n° 1 au budget principal*

Madame le maire informe les conseillers municipaux que le Syndicat Départemental d'Énergies comptabilise les sommes versées par la commune comme des subventions. La Chambre Régionale des Comptes, par l'intermédiaire de la Trésorerie, nous demande de modifier notre article d'imputation et de prendre une décision modificative n° 1 au budget principal de la commune, à savoir :

- Investissement / Dépenses - Chapitre 21 - article 21533 (Réseaux câblés) : - 50 000 €
- Investissement / Dépenses - Chapitre 21, article 21534 (Réseaux d'Électrification) : - 36 800 €
- Investissement / Dépenses - Chapitre 204, article 204172 (Subventions d'Équipement versées Bâtiments et Installations) : + 86 800 €

Madame le maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

b) *Travaux d'éclairage public route de Saint-Agrève, RD 103, tranche 3*

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence « Éclairage public ». L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 49 096,41 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$49\,096,41\text{ €} \times 55\% = 27\,003,03\text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

c) *Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms, route de Saint-Agrève, tranche 3*

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir les travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec Orange et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est évaluée à 7 859,64 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 30 %, soit :

$$10\,564,64\text{ €} \times 30\% = 3\,169,39\text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

d) *Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms, route du Mazet, abords du temple*

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir les travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec Orange et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est évaluée à 10 564,64 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 30 %, soit :

$$10\,564,64\text{ €} \times 30\% = 3\,169,39\text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

e) *Subvention exceptionnelle à l'association « Vélo-Club du Haut-Lignon »*

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que l'association « Vélo-club du Haut-Lignon » a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € afin de participer aux frais pour deux manifestations cyclotouristes dans le cadre Handisport en Bretagne. En effet, M. Bernard Hinault a souhaité valoriser la commune du Chambon-sur-Lignon.

Madame le maire précise que l'association représentera la commune du Chambon-sur-Lignon.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Maneval, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

f) Ventes d'ouvrages au Lieu de Mémoire

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le Lieu de Mémoire souhaite proposer à la vente de nouveaux ouvrages et affiches :

- Catalogue de l'exposition *Gérard Garouste et l'école des Prophètes*, au prix de 25 € ;
- Affiche de l'exposition, au prix de 3 € ;
- *L'intranquille. Autoportrait d'un fils, d'un peintre, d'un fou* de Gérard Garouste avec Edith Perrignon (version poche), au prix de 6,90 €.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (22 pour, 1 abstention : M. Routier)

g) Concert du 2 août 2019 : fixation des tarifs

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune organise un concert de piano de Melvyn Tan au temple du Chambon le vendredi 2 août 2019.

Madame le Maire propose de valider les tarifs suivants :

- Plein tarif : 20,00 € ;
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 12 ans) : 12,00 €.

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce point.

Vote à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Agin et 1 abstention : M. Roux)

h) Effacement de la dette d'une famille surendettée

Madame le maire informe les conseillers municipaux que Madame la trésorière municipale lui a transmis une liste de taxes et produits irrécouvrables pour une admission en non-valeur pour une famille au titre de la cantine d'un montant total de 118,74 €.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Intercommunalité : adhésion de la commune de Saint-Genest-Malifaux au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE)

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Genest-Malifaux souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE).

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Vote à l'unanimité

■ Personnel

a) Création de contrat pour un agent contractuel de droit public

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le contrat d'un agent contractuel de droit public arrive à son terme le 25 septembre 2019.

Il est proposé la création d'un contrat 3-3 1° « sur emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ».

La durée de ce contrat est de trois ans.

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce renouvellement de contrat.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

b) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un agent a sollicité la Mairie pour être promu au grade supérieur. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe afin de faire passer au grade supérieur cet agent technique.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (19 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Ferrier, Routier et Roux)

■ Conventions

a) Renouvellement de la convention partenariale pour l'enseignement de la natation scolaire sur les deux bassins de la commune du Chambon-sur-Lignon (2019-2024)

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention partenariale de la natation scolaire sur les deux bassins de la commune du Chambon-sur-Lignon avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Loire pour la mise en œuvre de la natation scolaire.

Cette convention est établie pour 5 ans.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

b) Convention d'adhésion à la Centrale d'achat régionale avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'adhésion à la centrale d'achat régionale.

Cette convention précise les missions de la centrale d'achat, à savoir :

- Mission de passation de marchés publics ou accords cadre de fournitures ou de services ou de travaux d'entretien ou d'installation destinés à des acheteurs, destinés à l'acheteur pour son compte (rôle d'intermédiaire) ;
- Mission plus exceptionnelle d'acquisition de fournitures et biens destinés à des acheteurs, que la centrale achète puis cède aux acheteurs (rôle de grossiste) ;
- De façon accessoire, mission d'assistance à la passation de marchés publics, notamment par la mise à disposition d'infrastructures techniques permettant à l'acheteur de conclure des marchés publics, par le conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation des marchés publics, ou par la préparation et la gestion des procédures de passation de marchés publics au nom et pour le compte de l'acheteur.

Madame le maire ajoute que cette convention est établie pour une durée indéterminée et que l'adhésion s'élève à 500 €.

Vote à l'unanimité

■ Divers

a) Autorisation de défrichement pour l'extension de la déchetterie

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune doit déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement pour l'extension de la déchetterie située à Peymartin.

La réalisation de cette extension nécessite le défrichement d'une superficie de 3 982 m² sur une partie du terrain cadastré section AR n° 221.

Le Code forestier prévoit que la réalisation de ces travaux soit soumise à autorisation de défrichement.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

b) Adressage de la commune

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 56/2018 du 13 juin 2018.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit se doter d'un plan d'adressage précis. Celui-ci permettra de répondre à de nombreux objectifs et notamment :

- d'améliorer le repérage ;
- de faciliter et d'accélérer les interventions d'urgence (ambulances, médecins, pompiers, gendarmerie...), les services à domicile, la distribution du courrier et des colis... ;
- d'attribuer à chaque bâtiment ou ensemble de bâtiments, à partir d'une voie, un Point d'Accès Numérique (PAN), condition indispensable pour le raccordement au réseau de la fibre optique ;
- de faciliter la circulation et les déplacements, notamment au travers des outils de navigation de plus en plus utilisés (GPS, smartphone...).

Pour la mise en place de ce plan d'adressage, il y a lieu de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies ouvertes à la circulation du public et desservant des bâtiments (rues, routes, impasses, chemins...) et d'opter pour un type de numérotation : métrique (distance par rapport au point zéro du début de la rue) et/ou sérielle (numérotation classique : croissante).

Vote à l'unanimité

c) Modification du règlement intérieur de l'Aquagym- Aquatonic

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier l'article 5 du règlement intérieur de l'Aquagym-Aquatonic à partir de la rentrée 2019.

Actuellement, l'annulation d'une séance par le participant n'ouvre droit à aucune mesure compensatoire financière sauf sur présentation d'un certificat médical dès lors que l'utilisateur est absent au moins 3 séances consécutives sur l'année. Le remboursement se fait au prorata des séances

Madame le maire propose que le nombre de séances passe à 6 au lieu de 3.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

d) Vœu de l'AMF relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal du Chambon-sur-Lignon souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal du Chambon-sur-Lignon demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Questions diverses

• *Situation de la santé sur le Plateau*

Madame le maire indique que la santé est en grand danger sur le plateau et appelle tout le monde à se mobiliser. Sur la commune de Saint-Agrève, un médecin est parti en Saône-et-Loire pour exercer en tant que salarié et un autre va partir en retraite.

Les avantages fiscaux sont différents entre Saint-Agrève et le Chambon-sur-Lignon. La création de la maison de santé au Chambon-sur-Lignon est une nécessité.

Un contrat a été conclu avec deux cabinets de recherche de médecins. Un n'a pas répondu et l'autre regardera notre demande à compter de décembre 2019.

Actuellement, un médecin est d'accord pour venir à la maison de santé et l'hôpital du Puy nous proposera un médecin salarié à temps partiel à la rentrée.

Des réunions sont régulièrement organisées avec l'ARS.

Si la commune ne se dote pas d'une maison de santé, il sera difficile de conserver la qualité de l'offre médicale sur notre commune.

Un dentiste du Chambon est parti sur Saint-Agrève. Dans le cadre de la maison de santé, un dentiste a manifesté son intérêt pour s'installer au Chambon-sur-Lignon. Une rencontre est prévue avec le vice-président de l'ordre des dentistes.

Il faut se mobiliser sur cette question pour préserver la qualité de la médecine sur le territoire. Aujourd'hui, la commune a acquis un des locaux, route de Saint-Agrève au prix de 61 000 € HT.

• *Daniel Agin fait la lecture d'un courrier adressé aux élus*

• *Fiches de poste*

Elles ne sont pas obligatoires et dans les petites communes comme la nôtre, la polyvalence est de mise pour les agents. De plus, elle ne lie pas la collectivité. Elles sont difficiles à réaliser.

• *Travaux de la place et promenade des Balayes et du centre-bourg*

Suzanne Sagnes présente les travaux de la Place et promenade des Balayes, ainsi que du Centre Bourg :

Place et promenade des Balayes :

- Démontage de la barrière
- Réalisation d'une couverture en tête du mur et reprise des deux escaliers
- Arrachage du trottoir et des bordures
- Préparation du sol, pose de bordures et création de fosses pour recevoir les arbres. Le choix des arbres s'est porté sur des tilleuls.
- Réalisation d'un béton désactivé et pose d'une nouvelle barrière
- Plantation des arbres

Rue de la Poste

- Construction d'un mur
- Pose d'une barrière
- Mise en place de plantations

Les travaux du parking de la gare et du parking de la rue du Champ de Mars ont déjà été réalisés.

Fin des travaux prévus d'ici la fin de l'année.

Estimation des travaux : 200 000 euros

La subvention DETR de 20 % a été annulée et la subvention Région de 57 000 euros pourrait être abondée dans le cadre des projets « Centre bourg ».

Les travaux sont financés sur ces comptes :

- * 2113 Terrains aménagés :
- * 2151 Réseaux de voirie

Denise Vallat déplore que l'aménagement de la place des Balayes ait suscité des propos injurieux à l'encontre d'élus municipaux.

• Passage de la bibliothèque municipale du Chambon à l'intercommunalité, le 1^{er} janvier 2020

A propos de la prise de compétence « Lecture publique » adoptée le 13 mai 2019 par le Conseil communautaire de la CCHL, Denise Vallat précise que les élus de la majorité municipale du Chambon-sur-Lignon ont refusé de la voter en émettant de très fortes réserves concernant les modalités et les circonstances de cette prise de compétence.

Le passage sous tutelle communautaire de la bibliothèque se fait sans le consentement de la municipalité du Chambon qui se montrera très vigilante quant aux évolutions concernant le personnel, le budget et la programmation culturelle.

• Réhabilitation de l'école primaire

Les travaux sont en voie d'achèvement.

La rentrée scolaire aura lieu dans les nouveaux bâtiments.

Le matériel informatique est à commander.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h15